

TEXTE D'APPLICATION

Approuvé par la Commission Exécutive de World Archery

le 14 décembre 2014

Mise en vigueur le 1 avril 2015

Livre 4, chapitre 28, article 28.2.6

En cas de soleil aveuglant, une protection de taille maximale d'une feuille A4 (ou de la taille d'une lettre d'environ 30x20 cm) peut être fournie par les autres membres du peloton ou par les organisateurs aux athlètes en train de tirer. Cette protection est interdite pour les épreuves finales à moins que les arbitres ne l'estiment nécessaire pour des raisons de sécurité.